



F-4-5.1-f

## Toolkit Protection de l'utilisateur – produits phytosanitaires

### Travaux consécutifs dans les cultures maraîchères (sous serre)



#### L'essentiel en résumé

- ✓ Avec certains produits phytos, **le port d'EPI** est également nécessaire pour les travaux consécutifs;
- ✓ Vous trouverez des informations sur les EPI pour les travaux consécutifs sur l'étiquette du produit ou dans **l'app web pour le standard de protection de l'utilisateur**
- ✓ Respect du **délai de réentrée** ;
- ✓ **Vêtements longs dédiés, chaussures fermées** ;
- ✓ **Gants** (p.ex. EN ISO 18889 GR) ;
- ✓ **Eau propre** pour se laver les mains ;
- ✓ **A la fin du travail, prendre une douche et changer de vêtements.** Laver régulièrement les vêtements de travail.

Les travaux consécutifs (également appelés successifs) se font après les traitements. Il s'agit particulièrement de tous les travaux « en vert » (effeuillage, taille, attachage, ébourgeonnage, contrôle, récolte). Selon une étude effectuée en Suisse, si le travailleur ne se protège pas correctement, les quantités de produits phytosanitaires se trouvant sur la feuille se retrouvent quasiment intégralement sur la peau lors du contact avec les feuilles. Il est donc primordial de se protéger correctement lors des travaux consécutifs.

#### Exposition

Comme les cultures maraîchères sous serre sont parfois entretenues pendant de nombreuses heures, les travaux consécutifs au cours de la saison exposent le personnel à une quantité considérable de résidus de produits phytos présents sur le feuillage. Lors des travaux sur le feuillage sous serre, ce sont les mains, les avant-bras, les bras et le tronc qui entrent le plus souvent en contact avec le feuillage. Le reste du corps est en revanche moins en contact avec la végétation.

L'exposition lors du contact foliaire est variable et dépend de plusieurs facteurs : le délai de réentrée, la durée du travail dans la culture, le type de travail du feuillage, la taille de la végétation, l'humidité du feuillage et la taille de la personne.























#### Les mesures de protection selon le principe **STOP** contribuent à protéger la santé du travailleur pendant les travaux consécutifs :

- **Substitution** : Ne pas faire de travaux en vert (difficilement applicable), utiliser des produits ne nécessitant pas de mesure de protection lors des travaux consécutifs (si possible niveau 1 selon le standard de protection de l'utilisateur), utiliser des produits qui nécessitent moins d'applications.



Accéder à la [liste de contrôle pour les travaux sous serre](#) !

## Cultures spéciales

Protection de l'utilisateur	Symbole	Préparation de la bouillie	Application (ou une cabine fermée)	Travaux successifs
Niveau 1	●	  	 	
Niveau 2	●	  	   	 
Niveau 3	●	   	 	 

Les PPh avec le niveau de protection 1 (jaune) permettent des travaux consécutifs sans mesures supplémentaires de protection des utilisateurs.

- **Technique :** si possible, bien aérer la serre avant la réalisation des travaux successifs.
- **Organisation :**
  - Attendre le plus longtemps possible avant d'effectuer les travaux successifs après traitement, au moins jusqu'à ce que les feuilles aient séché ;
  - Respecter le délai de réentrée, p.ex. traiter le vendredi et faire les travaux consécutifs dès le lundi ;
  - Réduire au maximum le nombre de traitement ;
  - Équipement pour se laver les mains sous serre avant la pause et après le travail ;
  - Éviter au maximum les contacts du corps avec le feuillage des cultures ;
  - Planifier les traitements de manière à ce qu'aucun travail consécutif ne soit effectué à proximité immédiate de traitements en cours et baliser clairement les zones à pulvériser ;
- **Personnel :**
  - Vêtements longs dédiés, chaussures fermées et gants de protection ;
  - Port adapté des équipements de protection individuelles (EPI) adéquats ;
  - Se laver les mains à l'eau et au savon avant la pause.



Comme les cultures maraîchères sous serre sont traitées pendant de nombreuses heures, on est exposé à une quantité importante de résidus de PPh sur les feuilles lors des travaux consécutifs

## Délai de réentrée

Des délais de réentrée sont établis si un travail consécutif sûr ne peut être effectué le lendemain de la pulvérisation malgré le port de vêtements de travail et de gants. Pendant cette période, les travaux consécutifs (même avec des EPI) sont totalement interdits et il faut attendre que les résidus sur les feuilles se soient dégradés au point de permettre à nouveau une entrée sûre dans la culture avec des vêtements de travail et des gants. Seuls les produits ayant le niveau 3 (rouge) selon la standard protection de l'utilisateur ont un délai de réentrée.

## Avant le travail

Prévoir de quoi se laver les mains (lavabo dans la serre, savon, sèche-mains, etc.).

Donner des consignes claires aux travailleurs: porter les EPIs adéquats, respecter les précautions d'hygiène. Celles-ci sont de bien se laver les mains avant les pauses et de ne téléphoner, manger ou fumer qu'aux pauses.

## Pendant le travail

EPI : gants adaptés (p.ex. EN ISO 18889 GR).

Vêtements longs, dédiés, couvrants, respirants (p.ex. EN ISO 27065, C1), pour limiter le contact du feuillage avec la peau.

L'exposition est aussi influencée par l'organisation: limiter au maximum le contact avec le feuillage lors de travaux dans des rangs serrés.

Plus le délai entre la pulvérisation et les travaux consécutifs est long, plus les résidus de PPh sur les feuilles sont faibles, car une partie du produit s'est déjà dégradée sur le feuillage pendant cette période.

Chaque fois que c'est possible, effectuer les travaux sur un feuillage pas trop développé. L'exposition des travailleurs n'en sera que réduite.



*Pour les travaux consécutifs, des gants légers avec des paumes caoutchoutées selon ISO 18889 GR (photo du haut) ainsi que des vêtements de protection selon ISO EN 27065 C1 (photo du bas) sont nécessaires.*

## Après le travail

Après le travail, retirer les gants sans toucher les paumes et bien se laver les mains. Prendre si possible encore une douche sur l'exploitation et enfiler des vêtements civils.

Laver régulièrement les vêtements de travail, si possible après chaque utilisation, et les gants selon les instructions d'entretien du fabricant. Les laver séparément des vêtements personnels, idéalement avec la machine dédiée de l'exploitation.

Nettoyer régulièrement l'habitacle du véhicule, en particulier le volant et les manettes. Remplacer aussi régulièrement les couvre-sièges.



## Trucs et astuces

### Respecter le délai de réentrée

- Si c'est possible, traiter le vendredi et faire les travaux consécutifs dès le lundi.

### Effectuer les travaux consécutifs sur feuillage sec

- Commencer les travaux uniquement quand la couche pulvérisée a séché.

### Mesures organisationnelles

- Séparez les outils de travail et les équipements des effets personnels (pique-nique, boissons, téléphones, etc.).
- Prévoir de quoi se laver les mains : Lavabo dans la serre, savon, serviettes en papier.

### Chacun sa boisson !

- Prévoyez une grande bouteille d'eau (ou une gourde) par personne, marquez-la du nom de son propriétaire à l'aide d'un feutre indélébile.

### Plus d'informations :



Vous trouverez également d'autres informations dans les autres documents du [Toolkit Protection de l'utilisateur - Produits phytosanitaires](#), sur les sites web [bonnespratiquesagricoles.ch](http://bonnespratiquesagricoles.ch) ou [spaa.ch](http://spaa.ch)

## Impressum

Créé par :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Secrétariat d'Etat à l'économie SECO**

Développement de l'agriculture  
et de l'espace rural

Jordils 1  
1001 Lausanne  
+41 21 619 44 00

[www.agridea.ch](http://www.agridea.ch)  
[contact@agridea.ch](mailto:contact@agridea.ch)

Service de prévention des accidents  
dans l'agriculture (SPAA)

Grange-Verney 2  
1510 Moudon  
+41 21 557 99 18

[www.spaa.ch](http://www.spaa.ch)  
[spaa@bul.ch](mailto:spaa@bul.ch)

Secrétariat d'Etat à  
l'économie SECO

Direction du travail  
Conditions de travail  
Holzikofenweg 36  
3003 Bern  
+41 58 462 56 56

[www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)  
[info.ab@seco.admin.ch](mailto:info.ab@seco.admin.ch)

## Avec le soutien financier de :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Office fédéral de l'agriculture OFAG**

# suva



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Secrétariat d'Etat à l'économie SECO**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Cofinancé par la CFST  
[www.cfst.ch](http://www.cfst.ch)

1ère édition, publiée en octobre 2024